

Réouverture des marchés de plein air

A compter du mardi 12 mai

Afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, et conformément aux directives nationales, les marchés hebdomadaires d'Annemasse ont été fermés durant la période de confinement. En accord avec la Sous-Préfecture, un marché provisoire de producteurs locaux a alors été mis en place pour permettre aux habitants de faire leurs achats de produits frais et pour soutenir les agriculteurs locaux. Le déconfinement débutant le 11 mai, les marchés de plein air vont reprendre à leur fréquence habituelle, mais sous une forme adaptée pour assurer la protection de tous.

A compter du 11 mai 2020, **seul le secteur alimentaire** (incluant les fleurs et plants) des marchés de la ville d'Annemasse sera autorisé à reprendre. Cette décision a été prise en accord avec la Préfecture, à condition que la situation soit réévaluée après trois semaines en tenant compte de l'évolution de la situation sanitaire.

Les modalités pratiques

Les marchés seront ouverts au public **de 8h à 13h**.

Pour les marchés du mardi et du vendredi place Libération, l'entrée se fera par l'avenue de la République.

Pour le marché du mercredi place du Jumelage, l'entrée se fera par l'avenue de Verdun.

La quasi-totalité des commerçants abonnés du secteur alimentaire seront présents.

Le dispositif sanitaire mis en place

Les marchés seront organisés dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur :

- **Installation de barrières** ou de filets afin de délimiter le périmètre des marchés et ainsi pouvoir en contrôler les accès.
- **Les entrées et les sorties seront régulées** afin de limiter le nombre de personnes présentes dans les marchés et de fluidifier l'accès des clients.
- **Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition** à l'entrée des marchés. Les clients seront également informés des règles sanitaires à respecter (espacement d'un mètre, ne pas toucher les étals, etc.).
- **Un sens unique de circulation obligatoire** sera mis en place dans l'enceinte des marchés afin de faire respecter les règles de distanciation sociale (1 mètre entre chaque client). Une signalétique spécifique sera installée afin de matérialiser ce sens de circulation.
- **Les bancs seront espacés** afin d'assurer une distance suffisante entre les étals des commerçants.
- **Les placiers et la Police Municipale seront présents** pour assurer le respect des règles sanitaires par les commerçants et clients.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des consignes à respecter par chaque client

Chaque client qui se présentera à l'entrée du marché sera incité à :

- Réaliser une friction hydroalcoolique des mains à l'entrée du marché.
- Respecter les distances d'un mètre entre chaque client ainsi que les « gestes barrières ».
- Respecter le sens unique de circulation à l'intérieur du marché.
- Ne pas toucher aux marchandises, seuls les commerçants seront autorisés à les servir.
- Privilégier les paiements sans contact ou par chèque. Le paiement par monnaie ne devra être utilisé qu'en dernier recours.

Des consignes à respecter par les commerçants

L'accès aux marchés sera réservé exclusivement aux commerçants abonnés. Aucun passager ne pourra être accepté.

Ils auront pour obligation de suivre scrupuleusement les consignes sanitaires suivantes :

- Être équipé de gel hydro-alcoolique.
- Si possible, être équipé d'un masque. Le port du masque sera obligatoire s'ils vendent des denrées alimentaires fraîches directement consommables ne nécessitant pas de cuisson ni de lavage (pains, fromages, poulets, cuisine à emporter...).
- Favoriser les paiements sans contact et désinfecter régulièrement les terminaux de paiement.
- Se désinfecter les mains systématiquement après avoir manipulé de l'argent. Si possible, dédier un salarié à l'encaissement (sans contact avec les produits alimentaires).
- Sécuriser l'accès au stand afin d'éviter que les clients puissent se servir. Seuls les commerçants sont habilités à servir les clients.
- Interdire les dégustations.
- Afficher les mesures barrières sur leur stand.
- Gérer leur file d'attente afin d'assurer que les règles de distanciation sociale sont respectées et ne pas bloquer les allées.